

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
08/02/2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 02
Votants : 28

OBJET :

PATRIMOINE

Dénomination d'une rue

====

Affiché le :

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121.29 ;

A l'occasion de la journée des droits de la femme le 08/03/2023 il est proposé de procéder à l'attribution d'un nom à la rue qui se situe entre la place de l'église et la rue du vieux Céret. Ce passage ne dispose pas, à ce jour, d'un nom.

Le nom d'Amalia VARGAS est proposé afin de rendre honneur à cette femme, ancienne résistante et infirmière lors de la guerre de 39-45, qui a participé activement à la vie céretane.

Décédée le 30/11/2011 elle a été inhumée au cimetière communal de Céret.

Le terme : « Venelle Amalia Vargas » est proposé plutôt que rue.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- DE DENOMMER : Venelle Amalia Vargas, comme nom le passage entre la place de l'église et la rue du vieux Céret comme indiqué sur le plan annexé à la présente.



- **DE DIRE** que la présente dénomination sera transmise aux services et collectivités gestionnaires de la voirie, à la direction du courrier de la Poste, à la Direction Départementale des Services d'incendie et de Secours, à la Police Nationale et Gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.